



Vente sur saisie immobilière

Par GrandPat

Après la vente de mon appartement aux enchères sur saisie le montant de la vente ne couvrait pas la totalité de la créance , a savoir solde du crédit et intérêts accordés au créancier par le juge.

J'ai un accord pour régler le solde mensuellement or à chaque paiement il me prennent des intérêts.

J'ai vu une fois sur internet qu'une fois le fruit de la vente perçu par le créancier cette créance ne générait plus d'intérêts. Or depuis qu'ils ont reçu ce montant ils continuent de ma facturer des intérêts sur le solde restant.

Est-ce exact et que faire si oui

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Si le juge a accordé des intérêts au créancier, ils sont légitimes.